

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 février 2008
(convocation du 11 février 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Février Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DENON-BIROT Marie-Nelly, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 11 h 10)
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 9 h 50)
M. BELIN Bernard à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 9 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis
M. BELLOC Alain à M. CASTEL Lucien
M. BENOIT J. Jacques à M MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 00)
Mme. BRUNET Françoise à M. BANAYAN Alexis
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. JUNCA Bernard
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. PETIT Alain à Mme. DARCHE Michelle
M. POIGNONEC Michel à M. SOUBIRAN Claude
M. PONS Henri à M. SIMON Patrick
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude
Mme. VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

EXCUSE :

M. CANIVENC

LA SÉANCE EST OUVERTE

**BRUGES -ZAC "les Vergers du Tasta" - Dossier modificatif de ZAC -
Actualisation du programme des équipements publics et du programme de
construction - Approbations- Autorisations - Prévision**

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

I- PREAMBULE

Le secteur du Tasta se situe au Sud-Est de la Commune de Bruges sur une zone anciennement en friche, en limite d'urbanisation de cette commune et le long des Berges du Lac.

Cette zone de plus de 45 hectares est encadrée au Nord par la rue du Lac, à l'Est par le Boulevard du Parc des Expositions, au Sud par la rue Jean Claudeville et à l'Ouest par le quartier du Tasta.

Par une délibération n°88/920 du 16 décembre 1988, les instances communautaires ont approuvé le dossier initial de création/réalisation de la ZAC du Tasta à Bruges et ont confié l'aménagement et l'équipement de cette zone à la Société d'Aménagement du Tasta (S.A.T).

En raison de la crise immobilière, l'aménageur n'a pas été en mesure d'assurer la mission qui lui avait été confiée par notre établissement public et la résiliation de la convention d'aménagement de la ZAC du Tasta est intervenue par la délibération du 16 décembre 1994.

Dans l'optique de l'élaboration d'un nouveau projet d'urbanisme sur cette zone, le Conseil de Communauté, par délibération du 26 juillet 1996 modifiée par délibération du 28 mars 1997, a mis en place la procédure de concertation.

En parallèle, notre établissement public a arrêté de nouveaux objectifs et s'est prononcé favorablement sur la reprise en régie directe par la Communauté Urbaine de Bordeaux de cette opération.

C'est ainsi que par délibération du Conseil de Communauté en date du 23 février 2001 le dossier modificatif de ZAC a été approuvé, le programme de construction prévoyait une SHON globale de 206 718 m² répartie en :

- 171 806 m² à usage d'habitat, dont 2320 m² pour les équipements publics de superstructure
- 34 912 m² destinés à recevoir des bureaux

Le programme des équipements publics d'intérêt général prévoyait :

- un groupe scolaire de 8 classes (5 maternelles et 3 primaires), hors périmètre de la ZAC
- des réseaux d'assainissement EU et EP sous les voies de la ZAC,

- des bassins d'étalement pour les EP (étangs + canaux),
- une station de pompage des EP destinée à maintenir les plans d'eau au niveau des plus hautes eaux.

II- MODIFICATIONS DU DOSSIER DE ZAC

Aujourd'hui la première phase de la ZAC est en cours d'achèvement et les services communautaires ont commencé la commercialisation de la deuxième phase ainsi que la réalisation des équipements publics de cette dernière. Le nombre de logements prévus sur la ZAC laisse penser que les équipements scolaires initialement prévus (8 classes pour 1700 logements) seront insuffisants et que les autres équipements scolaires de la commune ne seront pas en capacité de recevoir d'autres élèves, car proches eux aussi de la saturation. En effet, les franges extérieures à l'opération communautaire ont été l'objet ces derniers temps de nombreux projets immobiliers. En conséquence, le programme initial d'équipements scolaires doit être renforcé par la création de trois classes supplémentaires, pour un montant estimé de 451 894 €HT. Ce qui fera un total de 11 classes pour 1700 habitants. Une nouvelle convention interviendra entre la Communauté et la Ville de Bruges précisant les modalités et conditions de versement de cette participation.

Ce développement urbain induit par la ZAC à l'intérieur de son périmètre et en périphérie a d'autre part conduit la ville de Bruges à revoir son programme d'équipements dans le quartier. Une crèche collective, un centre de loisirs sans hébergement, et un équipement sportif (salle polyvalente multisports et terrain de sports) seront créés par la commune afin de répondre en partie aux besoins des futurs habitants de la ZAC. C'est la raison pour laquelle le bilan de l'opération apportera une participation financière.

Pour ce faire, l'îlot B11.2 qui était destiné à recevoir des logements dans le précédent dossier de ZAC sera réaffecté à une nouvelle destination dans le dossier modificatif afin de pouvoir recevoir ces équipements indispensables à la vie du quartier. Ces terrains seront donc cédés à la Mairie de Bruges qui sera le maître d'ouvrage des équipements précédemment cités.

2-1 Evolution du programme de construction

Ainsi le nouveau programme de construction amputé de l'îlot B11.2 générera :

- 199 252 m² SHON globale,
dont 155 221 m² affectés au logement dont 33% consacrés au logement social (PLUS)
et 44 031 m² affectés à des programmes de bureaux, commerces, services et équipements publics de superstructure (2320 m² de SHON).

Programme du dossier modificatif de ZAC en 2001

Programme initial		Nombre logements
Bureaux	34 912 m ²	-
Logements	171 806 m ²	2 153
TOTAL	206 718 m²	2 153

Programme recalé 2007

Type	SHON en m ²	Nombre logements
Bureaux	17 723	-
Commerces/services	13 797	-
Logements :	155 221	
PLUS/PLAI	50 530	577
PLS	2 871	34
Accession aidée	14 246	157
Accession libre	87 574	1014
Autres (crèche, centre de remise en forme)	5 324	-
Equipements publics communaux	7 187	-
TOTAL	199 252	1 782

2-2 Evolution du programme des équipements publics d'intérêt général

Equipements publics du dossier modificatif de ZAC en 2001	Equipements publics du programme recalé en 2007
Equipements inchangés	
Equipement public de proximité Equipement destiné à la petite enfance Equipement scolaire : 5 classes maternelles + 3 classes primaires Assainissement EP EU Voirie : voies A, B, C, D, E, F et G Prolongement des rues : - Messenger - Fragonard - Périé - Ducasse - des écoles - rue Bert - rue Claudeville Bassins d'étalement Station eaux pluviales	Equipement public de proximité Equipement destiné à la petite enfance Equipement scolaire : 5 classes maternelles + 3 classes primaires Assainissement EP EU Voirie : voies A, B, C, D, E, F et G Prolongement des rues : - Messenger - Fragonard - Périé - Ducasse - des écoles - rue Bert - rue Claudeville Bassins d'étalement Station eaux pluviales
Equipements supprimés	
Collecteur eaux pluviales Pré financement EDF	
Nouveaux équipements	
	Reprise des trottoirs en béton désactivé - Equipements publics communaux : une crèche collective, un accueil de loisirs sans hébergement, un équipement sportif (salle polyvalente multisports et un terrain de sport) Extension du groupe scolaire La Marianne : 3 classes

III- CONSEQUENCES AU NIVEAU DU BILAN DE LA ZAC

Les dépenses

Le bilan aménageur actualisé intègre de nouvelles dépenses, par rapport au CRAC 2006.

Dépenses liées à des équipements nouveaux

- ⇒ Le coût de la reprise des trottoirs de la ZAC initialement prévus en calcaire compacté et désormais envisagés en béton désactivé, s'élève à 1 200 000 € HT.
- ⇒ La Communauté apportera au titre du bilan aménageur une contribution supplémentaire à la Ville de l'ordre de 2 414 057 € HT pour les équipements communaux au titre des besoins engendrés par l'opération elle même et de 451 894 € HT supplémentaires au titre de l'extension de l'école conformément à la convention qui interviendra entre la CUB et la Ville.

Autres nouvelles dépenses

- ⇒ Des pollutions aux hydrocarbures ayant été détectées sur les îlots B11.1 et B12.1 et 2, des coûts de dépollution sont à prévoir dans ce nouveau bilan actualisé. Le CRAC 2006 prévoyait une provision de l'ordre de 800 000 € HT pour la dépollution du B11.1. Cette provision ne semble pas suffisante, au vu des derniers éléments d'analyse de cette pollution. Il convient donc de prévoir au total 1 600 000 € HT de coûts de dépollution, soit 800 000 € HT supplémentaires par rapport aux prévisions du CRAC 2006.

Par ailleurs certaines dépenses, initialement prévues au bilan aménageur, sont à supprimer du bilan actualisé.

- ⇒ Ainsi, la réalisation des équipements publics de proximité par la Ville suppose la vente de l'îlot B11.2 à la Ville de Bruges. Les coûts de remblai de l'ordre de 200 000 € HT initialement prévus sur cet îlot sont donc à supprimer des dépenses du bilan aménageur.
- ⇒ EDF avait sollicité la Communauté Urbaine afin qu'elle assure le préfinancement de la desserte de la première phase d'aménagement de la ZAC en réseau moyenne tension. La première phase étant terminée et EDF n'ayant pas sollicité la mise en œuvre de ce préfinancement pour les phases ultérieures, il convient de le supprimer du bilan prévisionnel de la ZAC.
- ⇒ Enfin, au vu des résultats des différents marchés de VRD passés par la Communauté Urbaine pour la réalisation de la phase 2 de la ZAC, un rabais de l'ordre de 20 % a été appliqué sur les coûts estimés des travaux d'aménagement des voiries et réseaux divers des phases 2 et 3.

Ainsi, après une réactualisation de chaque poste de dépenses, le bilan actualisé s'établit à 45 216 294 € HT, dont 23 046 947 € HT au titre de l'aménagement du site, représentant 51% du coût global.

Les recettes

Au niveau des recettes, il convient de préciser que le produit des ventes de charges foncières a été revu à la hausse à la suite d'une réévaluation du prix moyen de cession des charges foncières, sachant qu'un prix minoré est appliqué pour tous les programmes de logements conventionnés.

Prix moyen de cession comparé sur les 3 phases en € HT du m² de SHON sur la ZAC	
phase 1	122
phase 2	212
phase 3	216

Il est rappelé que chaque cession fait l'objet d'une consultation de promoteurs sur la base de critères de coût, de qualité du projet, d'intégration du développement durable, et sera réalisée sur la base d'un prix adapté à la nature du programme et au terrain convoité, dans le respect de l'équilibre financier global de l'opération.

Il convient également de prendre en compte la demande de la Ville de Bruges, laquelle souhaite acquérir l'îlot B11.2, pour y construire des équipements publics communaux. Cette cession est envisagée à hauteur de 75 % de la valeur vénale du terrain, soit un montant estimé de 1 830 000 € HT (2 188 680 € TTC).

BILAN AMENAGEUR ZAC

DEPENSES	€ HT	TVA	€ TTC	RECETTES	€ HT	TVA	€ TTC
1- Études de définition et de suivi de l'opération	247 939	48 596	296 536	1- Cessions	36 942 176	6 003 431	42 945 607
				1-1. Locatif social (PLUS-PLAI)	5 885 092	323 680	6 208 772
				1-2. PLS	253 428	13 939	267 367
2- frais d'acquisition et de libération des sols	15 230 874	-	15 230 874	1-3. Accession aidée	2 636 200	144 991	2 781 191
2.1- Acquisitions foncières	15 230 874	-	15 230 874	1-4. Accession libre	19 966 195	3 913 374	23 879 569
- acquisition CUB valeur historique	(2 752 650)			1-5. Commerces et services	2 667 700	522 869	3 190 569
- acquisition CUB valeur vénale	8 700 000		8 700 000	1-6. Programmes tertiaires	3 065 161	600 772	3 665 933
- acquisition Commune		-	-	1-7. Cessions diverses	638 400	125 126	763 526
- reste à acquérir	6 530 874	-	6 530 874	1-8. Cession B11.2 à la Ville	1 830 000	358 680	2 188 680
2.2- Frais					-	-	-
2.3- Libération des terrains				2-Participation constructeurs			
				(le cas échéant pour les terrains non maîtrisés par l'aménageur)			
3 - Frais d'aménagement	23 046 947	4 517 202	27 564 148	3- Participation équipements d'intérêt général réalisés par l'aménageur	580 000	-	580 000
3.1.- Études liées aux travaux (dont maîtrise d'œuvre)	866 937	169 920	1 036 857				
3.2.- Travaux et aléas dont travaux de dépollution : 1600 000 € HT)	22 108 818	4 333 328	26 442 146	4- Subventions	-	-	-
3.3.- Autres frais	71 192	13 954	85 145	5- Participation communautaire éventuelle au titre de :	7 694 118	-	7 694 118
4- Participation équipements publics	6 539 829	-	6 539 829	5-1. logement social	-	-	-
4.1. aux équipements scolaires propres à l'opération	4 125 772	-	4 125 772	5-2. restructuration urbaine des villes et des centres bourgs	-	-	-
4.2 aux équipements sous maîtrise ouvrage CUB (VRD)				5-3. développement durable	-	-	-
4.3. aux équipements sous maîtrise ouvrage Ville	2 414 057	-	2 414 057	5-4. équipements scolaires	4 125 772	-	4 125 772
5 - Honoraires concession	-	-	-	5-5. maîtrise foncière	3 568 346	-	3 568 346*
6 - Frais de communication	-	-	-	6- Participation communale éventuelle	-	-	-
7- Frais divers	150 705	1 437 633	1 588 338	6.1 maîtrise foncière	-	-	-
frais financiers	140 000	-	140 000	7 - Autres recettes	-	-	-
prorata TVA antérieur 2004	10 705		10 705				
TVA encaissée / reversée		1 437 633	1 437 633				
TOTAL DEPENSES BILAN	45 216 294	6 003 431	51 219 725	TOTAL RECETTES BILAN	45 216 294	6 003 431	51 219 725

* si on reporte dans le chapitre 5.5 « maîtrise foncière » 75% de la différence entre la valeur vénale du foncier au moment de la création du budget annexe – valeur historique on obtient 4 460 512€ or nous n'avons besoin pour l'équilibre du bilan que de 3 568 346€.

Estimations de la moyenne en € HT/m2 SHON sur 3 phases							
	PLUS	PLS	AA	AL	commerces	bureaux	autres
PHASE 1	82,45	88,5	162	129	101	124,4	29
PHASE 2	125	-	-	275	200	304	150
PHASE 3	128,65	-	185,25	280	-	-	-

BILAN CONSOLIDE POUR LA COMMUNAUTE URBAINE

DEPENSES	€ HT	TVA	€ TTC	RECETTES	€ HT	TVA	€ TTC
Au titre des réserves foncières							
Acquisition des réserves foncières CUB valeur historique	2 752 650		2 752 650				
Au titre du bilan Aménageur							
Participation aux équipements d'intérêt général réalisés par l'aménageur (poste 3 recettes bilan aménageur)	580 000	-	580 000	Recettes de cession des réserves foncières CUB à l'aménageur	8 700 000	-	8 700 000
Participation communautaire éventuelle au titre de (poste 5 recettes du bilan am.)	7 694 118	-	7 694 118				
- logement social		-					
- restructuration urbaine	-	-	-				
- développement durable	-	-	-				
- équipements scolaires	4 125 772	-	4 125 772				
- maîtrise foncière	3 568 346	-	3 568 346				
SOUS TOTAL D1	11 026 768	-	11 026 768	SOUS TOTAL R1	8 700 000	-	8 700 000
Au titre des équipements structurants							
VRD sous MOA de la CUB	2 869 784	562 478	3 432 262	Récupération TVA		531 383	531 383
- creusement des bassins / canaux	1 063 816	208 508	1 272 324				
- station de pompage des eaux pluviales	1 805 968	353 970	2 159 938				
				Participation de l'aménageur aux équipements publics sous maîtrise d'ouvrage cub	-	-	-
SOUS TOTAL D2	2 869 784	542 478	3 432 262	SOUS TOTAL R2	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES	13 896 552	562 478	14 459 030	TOTAL DES RECETTES :	8 700 000	-	9 231 383
BILAN CONSOLIDE POUR LA CUB : D3-R3 : 5 227 647 € TTC							

L'investissement communautaire brut s'élève donc à 14 459 030 € TTC, auxquels il convient de retrancher les recettes de cession des réserves foncières au budget annexe, soit 8 700 000€ TTC sachant que la valeur historique de ces réserves foncières de la CUB est estimée à 2 752 650 € HT.

Au titre de la participation aux équipements publics d'intérêt général supportés par le budget annexe de la ZAC, un financement de l'ordre de 580 000 € HT/TTC correspondant à des dépenses d'équipement d'intérêt général assumées lors de la première phase de travaux, sera à inscrire au prochain PPI sur la ligne 23 15 831D CRB 0400.

L'effort net pour notre Etablissement s'élève donc à 5 227 647 € TTC soit 26,24 € TTC/m² de SHON ou 2 288,20 € TTC par logement

Ce montant (5 227 647 €TTC) est supérieur à celui mentionné dans la délibération approuvant le CRAC 2006 uniquement du fait de l'intégration en dépenses dans ce bilan consolidé CUB du montant des réserves foncières faites par notre établissement. Il n'y a donc pas de dégradation du bilan ni d'augmentation de l'effort communautaire pour cette opération.

BILAN CONSOLIDE POUR LA VILLE

DEPENSES	€ HT	TVA	€ TTC	RECETTES	€ HT	TVA	€ TTC
Au titre du bilan Aménageur							
Participation éventuelle (poste 6 recettes bilan aménageur)	-	-	-	Recettes de cession des réserves foncières de la Commune à l'aménageur (partie du poste 2.1. recettes du bilan aménageur)		-	-
SOUS TOTAL D1'	-	-	-	SOUS TOTAL R1'	-	-	-
Au titre des équipements communaux							
Equipement sous MOA Commune	8 353 333	1 637 253	9 990 586	Participation de l'aménageur aux équipements communaux sous MOA Commune	2 414 057	-	2 414 057
- acquisition foncier à la ZAC	1 830 000	358 680	2 188 680				
- équipements publics hors GS : crèche, centre de loisirs, terrain de sport	6 523 333	1 278 573	7 801 906				
Equipements scolaires sous MOA Commune	4 125 772	808 651	4 934 423	Participation CUB équip. scolaires	4 125 772	-	4 125 772
				Récupération TVA		2 310 690	2 310 690
SOUS TOTAL D2'	12 479 105	2 445 904	14 925 009	SOUS TOTAL R2'	6 539 829		8 850 519
TOTAL DES DEPENSES : D1'+D2' = D3'	12 479 105	2 445 904	14 925 009	TOTAL DES RECETTES : R1'+R2' = R3'	6 539 829		8 850 519
BILAN CONSOLIDE POUR LA COMMUNE : 6 074 490 € TTC							

L'investissement brut de la Ville de Bruges s'élève donc à 14 925 009 € TTC, auxquels il convient de retrancher la participation du bilan aménageur aux équipements publics communaux de l'ordre de 2 414 057 € TTC et la participation communautaire au titre des équipements scolaires de l'ordre de 4 125 772 € TTC.

L'effort net pour la Ville s'élève donc à 6 074 490 € TTC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

APPROUVER

- ⇒ Le dossier modificatif de la ZAC Les Vergers du Tasta, conformément aux articles L311.1 et suivants du Code de l'Urbanisme.
- ⇒ Approuver l'actualisation du programme des équipements publics et du programme de construction.
- ⇒ le bilan financier prévisionnel réactualisé de la ZAC du Tasta et le bilan consolidé communautaire, faisant apparaître sur la base des prix de cession proposés, une participation communautaire prévisionnelle de 5 759 030 € TTC.
- ⇒ le principe de la cession de l'îlot B11.2 à la Ville de Bruges, pour la réalisation d'équipements publics communaux au prix de 2 188 680 € TTC.

- ⇒ le versement d'une participation communautaire au titre des équipements publics communaux réalisés sur l'îlot B11.2 pour un montant de 2 414 057 € HT/TTC
- ⇒ le versement d'une participation communautaire au titre des équipements scolaires propres à l'opération de l'ordre de 451894 € HT/TTC, inscrits au budget principal dans l'exercice 2008.

AUTORISER M. Le Président à :

- effectuer toutes les démarches nécessaires à la cession du terrain correspondant à l'îlot B11.2 à la Ville de Bruges, pour un montant de l'ordre de 1 830 000 € HT soit 2 188 680 € TTC correspondant aux 75 % de la valeur vénale du terrain, hors frais notariés.
- signer, dans le cadre de la ZAC, tous documents, lettres et déclarations, mandater et encaisser toutes sommes.
- faire éventuellement assurer la défense des intérêts de la CUB devant la juridiction compétente,
- solliciter toutes les subventions susceptibles d'être attribuées,
- signer tous les documents intervenant dans le cadre de la procédure administrative et à procéder aux formalités de publicité prévues à l'article R 311-5 du Code de l'Urbanisme.

PREVOIR :

- au budget annexe, les crédits nécessaires au versement d'une participation aux équipements sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de l'ordre de 2 414 057 € HT/TTC, laquelle sera compensée par les recettes de cession de l'îlot B11.2 à la Ville, à hauteur de 2 188 680 € TTC.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 février 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 MARS 2008**

PUBLIÉ LE : 5 MARS 2008

M. SERGE LAMAISON